

Les contrats de professionnalisation en Ile-de-France en 2017/2018

LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Le contrat de professionnalisation, créé en 2004, est un dispositif de formation en alternance. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue ou de compléter la formation initiale par une qualification complémentaire. Il est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, aux bénéficiaires de Revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AHA) et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Le contrat de professionnalisation ne peut être conclu que par les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Des exonérations de charges et des aides à l'embauche sont prévues selon le type d'employeurs et de bénéficiaires.

Le contrat de professionnalisation peut être conclu en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Il comprend une période de professionnalisation, de 6 à 12 mois voire 24 mois pour certains bénéficiaires, qui comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation.

Jusqu'à fin 2018, les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opcas) finançaient les contrats de professionnalisation grâce aux contributions des entreprises dans le cadre du financement de la formation professionnelle. Les Opcas instruisaient les contrats de professionnalisation. Le contrat dématérialisé est transmis à la Direccte via l'extranet « Extrapro » de gestion informatisé des contrats de professionnalisation. Depuis 2009, les données d'Extrapro sont mobilisées pour recenser les profils et les évolutions des bénéficiaires, des employeurs et des formations.

Depuis 2012, Extrapro n'est plus une base exhaustive et doit être complétée, pour le décompte des nouveaux contrats, par une enquête auprès des Opcas. Après correction, Extrapro couvre, en 2017, 95 % des contrats validés par les Opcas.

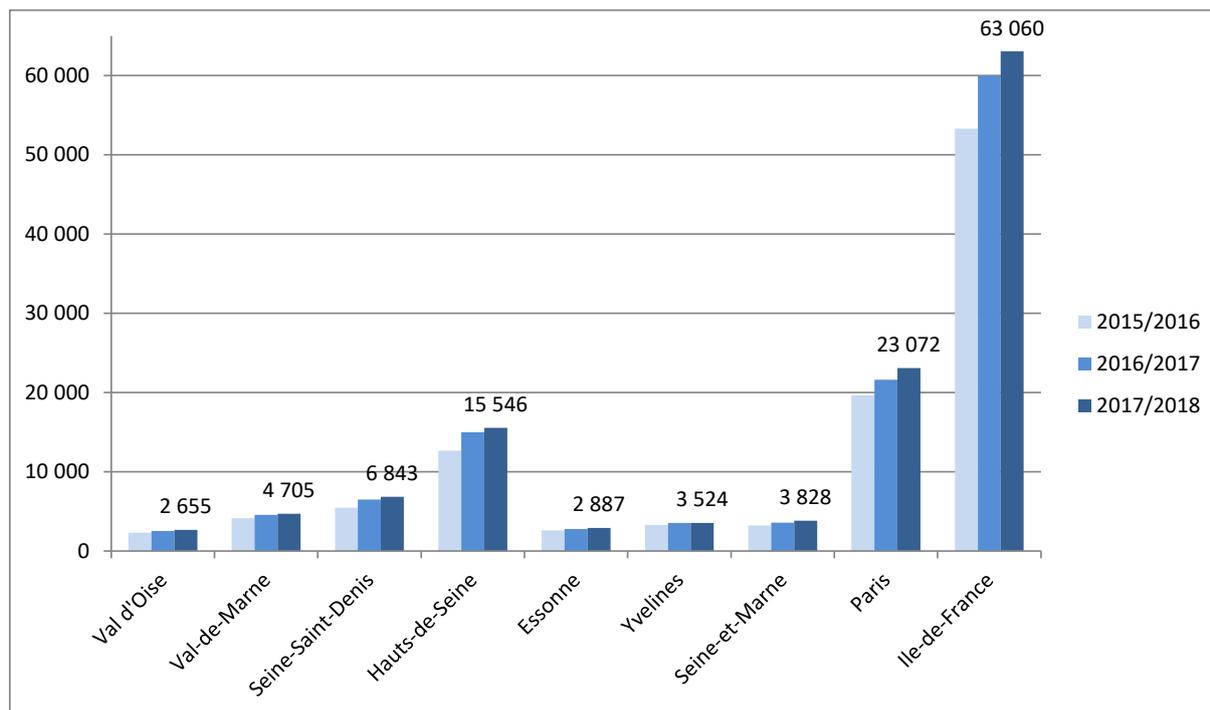
Avertissement : Les données de janvier à mai 2018 peuvent être incomplètes pour certains Opcas qui n'ont pas déposé de contrats sur Extrapro depuis avril 2018.

Par conséquent les données de la présente note doivent être considérées comme provisoires.

De juin 2017 à mai 2018, 63 000 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en Ile-de-France auprès d'employeurs franciliens. Cela correspond à une hausse de 5 % par rapport au décompte de campagne 2016/2017 réalisé en janvier 2018.

Le nombre de contrats de professionnalisation est en hausse constante depuis la campagne 2013/2014. La hausse de cette année a bénéficié particulièrement aux jeunes demandeurs d'emploi et a été portée par les établissements de 250 salariés et plus.

Nombre de contrats de professionnalisation par département de l'employeur en Ile-de-France



champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France

source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese - campagnes de juin n à mai n+1.

avertissement : la base des contrats débutés en 2018 est provisoire et peut être incomplète, le taux de complétude étant bas pour certains OPCA, notamment l'OPCA Transports qui ne dépose plus sur la base Extrapro depuis avril 2018

Les employeurs

Le nombre d'établissements employeurs est de 21 000, en hausse de 3 % par rapport à la précédente campagne.

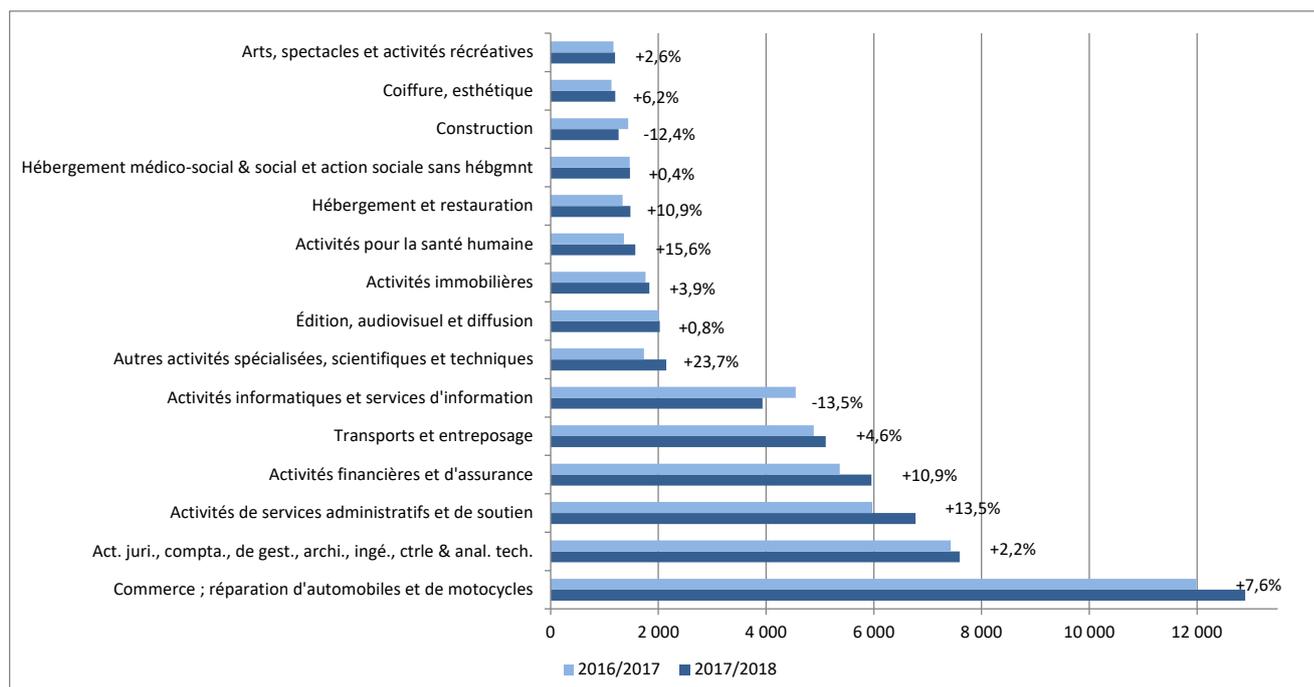
Le nombre de contrats de professionnalisation a plus fortement augmenté au sein des établissements de moins de 50 salariés (+6,7 %) et ceux de 250 salariés et plus (+6,5 %). En proportion, plus de la moitié des salariés embauchés le sont dans des établissements de moins de 100 salariés.

Les contrats à durée indéterminée ont progressé d'un point mais les contrats à durée déterminée restent les plus fréquents (93 % des contrats de professionnalisation).

Les secteurs du commerce, des activités de services administratifs et de soutien et les activités financières et d'assurance sont en progression et représentent à eux trois 40 % des contrats de professionnalisation dans la région. Bien que plus modestes en nombre d'embauches, les secteurs de la santé et les activités spécialisées scientifiques et techniques connaissent une progression notable (respectivement + 16 % et + 24 %).

Parmi les principaux secteurs d'embauche, seuls ceux de la construction (- 12 %) et des activités informatiques et d'information (- 13 %) ont conclu moins de contrats que lors de la précédente campagne.

Nombre d'entrées en contrat de professionnalisation dans les principaux secteurs d'activité employeurs en Ile-de-France (NAF A38)



champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France
 source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese – campagnes de juin n à mai n+1.
 avertissement : la base des contrats débutés en 2018 est provisoire et peut être incomplète, le taux de complétude étant bas pour certains OPCA, notamment l'OPCA Transports qui ne dépose plus sur la base Extrapro depuis avril 2018.

Les employeurs utilisateurs de contrats de professionnalisation en Ile-de-France, campagne 2017/2018

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Flux de nouveaux contrats enregistrés	23 072	3 828	3 524	2 887	15 546	6 843	4 705	2 655	63 060
Secteur d'activité de l'entreprise									
Agriculture, sylviculture et pêche	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Industrie	3,7	8,8	7,4	4,4	9,6	5,5	4,7	6,0	6,1
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,7	0,8	0,6	0,8	4,6	1,8	0,5	1,2	1,8
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,6	3,4	0,3	0,3	0,5	0,2	0,6	0,7	0,7
Fabrication de machines	0,1	1,1	2,4	1,7	0,7	0,3	0,8	0,6	0,6
Fabrication de matériels de transport	0,0	0,1	0,9	0,2	0,1	0,4	0,1	0,4	0,2
Métallurgie et fabrication des pièces métalliques sauf machines	0,0	0,7	0,5	0,1	0,1	0,3	0,3	0,5	0,2
Fabrication d'autres produits industriels	2,2	2,7	2,5	1,2	3,7	2,6	2,3	2,6	2,7
Construction	0,6	3,4	4,0	2,9	2,8	1,9	2,6	2,8	2,0
Commerce	17,4	30,7	28,7	29,3	14,1	26,4	25,3	24,7	20,4
Services	77,9	57,0	60,0	63,3	73,4	66,0	66,7	66,4	71,2
Transports et entreposage	6,5	9,5	6,1	9,5	3,3	18,4	12,7	14,7	8,1
Hébergement et restauration	3,3	3,3	1,9	2,7	1,2	1,3	2,0	2,8	2,3
Information et communication	11,5	1,4	5,0	5,0	15,3	6,1	5,4	5,6	9,9
Activités financières et d'assurance	10,3	3,3	6,4	5,8	11,8	8,0	12,3	3,6	9,4
Activités immobilières	4,3	1,4	3,3	1,5	1,9	1,6	2,8	2,9	2,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18,0	5,4	14,9	14,9	22,7	7,8	9,0	6,5	15,8
Soutien aux entreprises	10,0	12,6	9,3	13,1	9,8	12,4	9,6	17,6	10,7
Enseignement, santé humaine et action sociale, administration publique	7,6	4,2	7,9	7,2	4,9	7,9	9,7	8,7	7,0
Services personnels (dont coiffure, soins de beauté)	4,9	2,1	4,0	2,5	1,7	1,9	2,6	1,8	3,1
Autres activités de services	1,4	13,7	1,3	1,1	0,9	0,6	0,6	2,2	1,9
Taille de l'entreprise									
De 0 à 9 salariés	29,8	18,2	29,9	22,6	13,5	18,1	24,2	27,1	22,9
De 10 à 49 salariés	26,4	19,0	19,5	21,7	16,4	18,8	21,4	20,3	21,4
De 50 à 249 salariés	19,6	23,0	21,3	25,7	20,9	19,7	18,8	27,0	20,8
250 salariés ou plus	24,2	39,7	29,4	30,0	49,2	43,4	35,7	25,6	34,9

champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France
 source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese – campagnes de juin n à mai n+1.
 avertissement : la base des contrats débutés en 2018 est provisoire et peut être incomplète, le taux de complétude étant bas pour certains OPCA, notamment l'OPCA Transports qui ne dépose plus sur la base Extrapro depuis avril 2018.

Les bénéficiaires

La hausse du nombre de contrats de professionnalisation a profité aux jeunes de moins de 26 ans (+ 6 %) qui représentent 79 % des bénéficiaires. La hausse a été plus modeste pour les personnes de plus de 45 ans (+ 3 %) et faible pour les 26-44 ans (+ 1,5 %).

La part des demandeurs d'emploi dans les embauches a particulièrement progressé, passant de 23 % en 2016/2017 à 28 % en 2017/2018. Cela a principalement concerné les jeunes demandeurs d'emploi alors que la part des étudiants ou des apprentis dans le total des embauches s'est réduite.

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires ayant un niveau IV ou V (équivalent ou inférieur au baccalauréat) a connu une hausse supérieure à la moyenne (+ 6 %), contrairement à la tendance observée lors des dernières campagnes. Dans l'ensemble, toutefois, une grande majorité des bénéficiaires a un niveau d'études au moins équivalent à bac+3.

Les qualifications préparées sont à 77 % des diplômes d'Etat ou des titres professionnels inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles. Les autres formations préparent à une certification reconnue par les branches (un certificat de qualification professionnelle ou une autre qualification reconnue par une convention collective nationale). Elles sont plus fréquemment préparées par les personnes salariées (30 %) ou en recherche d'emploi avant l'entrée en contrat de professionnalisation (45 %).

Les qualifications préparées appartiennent aux spécialités de formation du commerce et de la vente pour 27 % des bénéficiaires. La deuxième spécialité la plus préparée est l'informatique, traitement des données et réseaux qui représente 8 % des bénéficiaires, en baisse toutefois par rapport à la précédente campagne (- 6,5 %). En revanche on observe une hausse des spécialités de la communication et de la finance.

Ces évolutions peuvent être mises en relation avec une hausse du nombre de femmes (assez présentes sur ces spécialités alors qu'elles sont moins nombreuses en informatique). Elles représentent désormais près de 55 % des bénéficiaires (53 % lors de la campagne précédente).

Caractéristique des bénéficiaires de contrat de professionnalisation en Ile-de-France, campagne 2017/2018, selon département de l'employeur

en %	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Flux des contrats enregistrés	23 072	3 828	3 524	2 887	15 546	6 843	4 705	2 655	63 060
Sexe									
femme	60,0	49,4	49,1	50,2	55,1	49,6	51,3	46,4	54,7
homme	40,0	50,6	50,9	49,8	44,9	50,4	48,7	53,6	45,3
Âge									
moins de 26 ans	82,0	70,8	76,1	75,4	81,2	74,8	76,0	71,9	78,8
de 24 à 44 ans	16,5	25,3	20,8	19,7	17,7	22,6	22,2	23,3	19,1
45 ans et plus	1,4	3,9	3,1	4,9	1,1	2,7	1,8	4,9	2,1
Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat	0,4	1,2	0,9	1,4	0,7	1,2	1,1	1,8	0,8
Niveau de diplôme à l'entrée									
aucun diplôme	7,3%	22,8%	9,7%	13,5%	5,2%	11,7%	9,4%	12,8%	9,0%
niveau V (CAP/BEP)	6,8%	13,2%	9,6%	10,8%	4,0%	9,8%	9,6%	12,6%	7,6%
niveau IV (baccalauréat)	29,3%	30,3%	31,3%	30,7%	23,1%	32,8%	32,2%	34,2%	28,8%
niveau III (bac +2)	19,1%	15,2%	20,1%	18,4%	19,1%	17,3%	18,1%	17,7%	18,6%
niveau II et I (bac +3 ou plus)	37,5%	18,6%	29,4%	26,6%	48,6%	28,4%	30,8%	22,8%	36,0%
Situation avant le contrat									
Scolarité	36,4%	23,7%	36,1%	32,5%	40,5%	28,4%	32,0%	31,2%	35,0%
En alternance	19,3%	12,9%	19,1%	17,3%	20,4%	14,2%	19,2%	15,8%	18,4%
Demandeur d'emploi	25,2%	44,2%	24,3%	30,2%	25,1%	36,2%	28,9%	30,6%	28,3%
Salarié	13,7%	14,2%	13,6%	15,5%	10,4%	14,8%	14,8%	17,0%	13,3%
Autres	5,4%	4,9%	6,9%	4,5%	3,6%	6,4%	5,1%	5,4%	5,1%
Principales formations préparées*									
Commerce, vente	25,8	37,1	32,1	34,0	24,1	30,0	27,8	25,9	27,4
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	7,6	2,0	6,5	6,2	11,4	5,9	7,1	4,5	7,7
Transport, manutention, magasinage	4,4	11,6	4,5	8,2	2,3	14,2	10,9	18,5	6,6
Spécialité plurivalentes de la communication	8,3	2,2	3,1	2,6	8,5	4,0	3,2	1,8	6,3
Finances, banque, assurances	7,1	1,9	5,2	3,5	7,6	5,0	5,9	4,1	6,2
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	5,9	3,3	6,0	4,9	7,2	7,0	6,8	4,7	6,2
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	5,3	4,3	6,4	5,2	7,8	4,8	5,5	5,3	5,9
Comptabilité, gestion	5,7	3,2	5,7	5,1	5,9	3,8	5,1	4,4	5,3
Secrétariat, bureautique	4,3	1,5	2,8	2,9	3,7	2,8	3,9	3,1	3,6
Accueil, hôtellerie, tourisme	4,4	6,7	1,0	0,6	3,8	0,3	0,4	0,3	3,1
Santé	2,5	2,6	3,8	4,1	1,9	2,9	3,9	4,9	2,7
Journalisme et communication	3,1	0,6	0,7	1,3	2,9	1,0	1,0	0,6	2,2
Travail social	2,0	1,0	2,2	2,0	1,6	0,8	1,4	1,8	1,7
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	2,4	1,9	2,1	1,3	0,8	0,9	1,7	1,1	1,6

*selon Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF 1994)

champ : contrats de professionnalisation enregistrés en Ile-de-France - Employeurs en Ile-de-France

source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese – campagnes de juin n à mai n+1.

avertissement : la base des contrats débutés en 2018 est provisoire et peut être incomplète, le taux de complétude étant bas pour certains OPCA, notamment l'OPCA Transports qui ne dépose plus sur la base Extrapro depuis avril 2018.